

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

COMMUNE DE PONCHON

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Présents** : Robert JOYOT Maire,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, **Adjoints**

Laurence LACHAPELLE, Jocelyne BORDIER, Alain CHOTEAU, Bruno CAFFIER, Michel VASSEUR, NANCY SUZÉ

Olivier WAUTERS ; Myriam LEDOUX, Conseillers

**Absents** : Francine FAUQUEMBERGUE Pouvoir à..... NANCY SUZÉ

Geneviève DELABY Pouvoir à..... Colette JOLLIVET

Bernard LÉTUVÉ

**Secrétaire de séance** : Jocelyne BORDIER.

#### PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

✓ Martine Cornet

**Observations sur le compte rendu de la séance du 04 juillet : Néant**



#### **1. Démission d'AF LAMBRECHTS, INSTALLATION DE Michel VASSEUR.**

Du fait de la démission de Nadège PERROTTE, Jocelyne BORDIER devient automatiquement Conseiller Municipal. Elle est installée dans ses fonctions.

#### **2. Geneviève DELABY éprouve de longs problèmes de santé.**

Les conseillers lui adressent leurs vœux, leurs encouragements et leur affection.

#### **3. Constitution du Syndicat Mixte fermé de rattachement à l'Office Public d'HLM OISE HABITAT.**

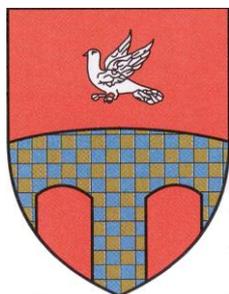
Il doit regrouper :

- L'Agglomération Creil Sud Oise
- La Communauté du Clermontois
- La Communauté d'Oise et d'Halatte
- La Communauté de la Thelloise
- La Communauté de l'Aire Cantilienne
- La Communauté du Liancourtois

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : [mairie.de.ponchon@orange.fr](mailto:mairie.de.ponchon@orange.fr) - Site internet : <http://ponchon.fr>



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMMUNE DE PONCHON

Pour définir « les grandes orientations politiques et stratégiques portant sur les enjeux de l'habitat, et du développement logement social à l'échelle d'un périmètre couvrant plusieurs EPCI ».

Robert JOYOT propose d'approuver la constitution du Syndicat.

Accord unanime du Conseil Municipal

### 4. Unité de méthanisation à AUNEUIL.

Projet présenté par la société BIOGAZ 60 du Pays de Bray.

Exposé de Denis ROLLAND.

Cette installation produira du gaz qui sera insufflé dans le réseau. Les résidus seront répandus dans une cinquantaine de communes, dont PONCHON. A PONCHON, 2 agriculteurs sont concernés pour une surface de 77 ha. Ces résidus seront beaucoup moins perceptibles que le lisier ou le fumier habituellement répandus dans les champs.

Accord unanime du Conseil Municipal pour la construction de l'usine de méthanisation, et sur le plan d'épandage.

### 5. Désignation du Correspondant Incendie et Secours.

Yannig MERLIN est désigné à l'unanimité.

### 6. Convention avec le Théâtre du Beauvaisis.

Il s'agit de permettre à chaque enfant de l'école de PONCHON, d'assister à une séance de théâtre au cours de l'année scolaire.

Cout pour la commune : 6 € X 110 enfants = 660 €

Accord unanime du Conseil Municipal

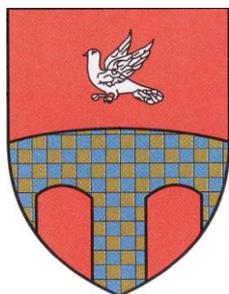
### 7. Déménagement du 9 juillet 2022.

Rappel : les enseignantes, les parents d'élèves, les élus, des membres du personnel, souvent entourés de leurs conjoints et de leurs enfants, en tout plus de 30 personnes ont participé au déménagement de 5 classes, sans compter les annexes.

En remerciement et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la subvention annuelle de la coopérative scolaire sera portée de 700 € à 1 700 €, lors du vote des subventions de l'année 2023.

### 8. Création de poste.

Le Parcours Emploi Compétence dont la commune avait bénéficié vient à expiration le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Ce contrat aidé avait permis d'engager, pour un an, un agent technique. Il n'y a plus de contrat aidé. Deux agents techniques pour l'ensemble de la commune semblent indispensables.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMMUNE DE PONCHON

A l'unanimité, le Conseil décide la création d'un poste d'agent technique contractuel à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

### 9. Prime de Partage de la Valeur. PPV.

Cette prime d'un montant maximum de 3 000 €, est exemptée de charges sociales, et d'imposition. Cette exemption est exceptionnelle, et ne sera pas renouvelée en 2023. Compte-tenu du caractère exceptionnelle de la PPV, en cette année 2022 le Conseil Municipal vote l'attribution d'une PPV de 3 000 € pour chaque agent à temps complet. Elle sera calculée au prorata du temps de travail, pour chaque agent.

Cette disposition est adoptée.

- Pour : R. JOYOT, D. ROLLAND, A. CHOTEAU, L. LACHAPELLE, Y. MERLIN, C. JOLLIVET, G. DELABY, J BORDIER, M. VASSEUR, B. CAFFIER, M. LEDOUX, N. SUZE.
- S'abstiennent : F. FAUQUEMBERGUE.
- Contre : O. WAUTERS.

### 10. Décision Budgétaire Modificative pour le Parc Lacourt.

Les 4 lots en sont désormais vendus. Il s'agit de verser au compte de la commune l'excédent du budget Lacourt, soit : 120 099, 10 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### 11. Décision Budgétaire Modificative.

Il s'agit de ponctionner des comptes prospères, pour alimenter des comptes en souffrance, pour un montant total de 102 800 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### 12. Chemin rural n° 24.

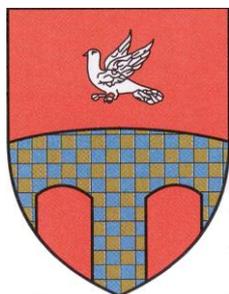
Lors du Conseil du 4 juillet, la position du Conseil Municipal était la suivante.

- Abandon à titre précaire et gratuit de la jouissance du CR n° 24.
- Plantation par le bénéficiaire, d'une haie sur sa parcelle. Plantation et entretien à sa charge.

La position des riverains ne serait qu'à moitié favorable. Colette JOLLIVET et Jean Claude GIRET iront les consulter.

### 13. Cession d'un terrain à Mr et Mme DELFOSSE.

Mr et Mme DELFOSSE sont titulaires d'un permis de construire, leur donnant accès dans la rue de la Mairie. Disposition peu judicieuse au regard de l'urbanisme, de l'esthétique, et de la sécurité. Mr et Mme DELFOSSE sollicitent un accès par la rue du Larris. Cette disposition implique la cession d'un terrain issu du BOULOIR.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMMUNE DE PONCHON

À l'unanimité, moins l'abstention de F FAUQUEMBERGUE, le Conseil accepte de céder un terrain, pour 4 € par m<sup>2</sup>, pris sur le terrain du Bouloir, pour permettre l'accès par la rue du Larris, tous frais à la charge de Mr et Mme DELFOSSÉ. Servitude de non-construction sur le terrain cédé.

Rendez-vous à organiser par Mr et Mme DELFOSSÉ auprès du géomètre, pour délimiter le terrain cédé.

### QUESTIONS DIVERSES

- Alain CHOTEAU : Pot de fleurs du bas de la rue du Larris. Il est jugé dangereux pour les automobilistes, on améliorera la signalisation, on établira une priorité de passage.
- Michel VASSEUR : desserte de l'école. Les dispositions en cours ont pour but d'éviter les embouteillages devant l'entrée principale, et d'y maintenir la sécurité. Elles sont à parfaire. Il est à noter que l'école est encore en chantier. Robert JOYOT établira sur ce plan diverses possibilités.
- Bruno CAFFIER rappelle qu'un bon nombre d'enfants peuvent accéder par car, et par car gratuit.

### PROCHAINS RENDEZ VOUS

**Date présumée du prochain Conseil jeudi 20 octobre à 19 h 00.**